



Question sur dernier avis avant saisie

Par **lee_old**, le **29/08/2007** à **09:59**

bonjour

j'ai reçu il y a 10 jours par courrier simple (non recommandé ou recommandé avec ar) un dernier avis avant saisie de mes biens avant fin sept envoyé par une étude d'huissier marseillaise suite à une amende dans le bus à paris en oct 06 que je n'ai pas payée (transport public routier) .

la somme est excessive et j'aimerais m'y soustraire

dois-je légalement tenir compte de cette lettre en courrier simple ou est-ce une manière de me faire peur ?

merci d'avance pour votre réponse

etienne de marseille

Par **ly31**, le **29/08/2007** à **17:37**

Bonsoir,

Vous devriez vous mettre en rapport le plus rapidement possible avec l'Huissier qui vous a fait parvenir ce courrier

Les Huissiers ont un travail a effectué et ne s'amuse pas à vouloir faire peur au gens

De plus vous reconnaissez les faits

Je vous conseille vivement de contacter cette étude afin de connaitre pourquoi cette somme est si élevée, sinon vous risquez d'avoir un arrêt sur salaire !

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **papa tango charlie_old**, le **16/09/2007** à **18:45**

quand on veut jouer, il faut aussi accepter de ne pas gagner à tous les coups !